

**! EMBARGO JUSQU'AU 13 MARS !**

DOSSIER DE PRESSE



**UN PAYSAN DÉFIE UN GÉANT DES ÉNERGIES FOSSILES**

**GREENPEACE**

 **LIGUE  
DES DROITS  
HUMAINS**

 **FIAN  
BELGIUM**



**Hugues Falys, un paysan du Hainaut, poursuit en justice TotalEnergies pour sa responsabilité dans le dérèglement climatique. C'est une première en Belgique ! Jamais encore, une multinationale ne s'est retrouvée devant les tribunaux belges pour cette raison.**



Plus d'informations sur : **[thefarmercase.be](https://thefarmercase.be)**

[En ligne le 13 mars]

### **Contacts presse**

- **[press@thefarmercase.be](mailto:press@thefarmercase.be)**
- **Greenpeace Belgique +32 496 26 31 91**
- **LDH +32 473 74 16 00**

## **SOMMAIRE**

### **1. Communiqué de presse**

### **2. En savoir plus:**

- **The Farmer case**
- **Qui est l'agriculteur qui porte l'action et les ONG qui le soutiennent ?**
- **Pourquoi assigner TotalEnergies ?**
- **Quels sont les objectifs de l'action ?**
- **Quelle est la base légale de cette action ?**
- **Quelles sont les chances d'obtenir justice ?**



## The Farmer case : un paysan défie TotalEnergies

### Première action climat visant une multinationale en Belgique

Ce 13 mars 2024, Hugues Falys, agriculteur-paysan de la province de Hainaut, assigne en justice TotalEnergies devant le tribunal de l'entreprise de Tournai, pour sa responsabilité dans le dérèglement climatique. Les événements climatiques extrêmes qui ont frappé sa ferme ces dernières années lui ont causé des dommages importants, notamment des pertes de rendements. Trois ONG, FIAN, Greenpeace et la Ligue des droits humains se joignent à cette action en justice. Il s'agit de la première « action climat » visant une entreprise multinationale en Belgique.

### Des photos seront disponibles [ICI](#).

Sur les escaliers du tribunal de l'entreprise de Tournai : un sol brûlé par la chaleur et sur lequel plus rien ne pousse. Cette image, symbolique, marque le lancement de ce contentieux climatique, puisque ce sol craquelé est l'un des impacts le plus visible du dérèglement climatique sur l'agriculture en général et sur la ferme d'Hugues Falys en particulier. « *Le dérèglement climatique a des effets très concrets pour moi : pertes de rendements, surcroît de travail et un stress quand il faut composer avec un calendrier cultural déboussolé. Notre métier est intimement lié au climat. Ces dernières années, le dérèglement climatique nous cause des dommages importants et nous plonge dans de grandes incertitudes concernant l'avenir* », explique Hugues Falys. Cet agriculteur, pionnier de la transition agroécologique, porte cette action en justice contre TotalEnergies pour sa responsabilité dans le dérèglement climatique.

### Fabrique du doute et bombes climatiques

À l'échelle mondiale, TotalEnergies est l'une des 21 entreprises actives dans les énergies fossiles, responsables de plus d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre. Elle est aussi le premier raffineur et distributeur en Belgique. Depuis les années 70, la multinationale avait connaissance de l'impact de ses activités sur le climat, mais selon un article scientifique publié en novembre 2021, TotalEnergies a entretenu délibérément le doute sur l'origine du dérèglement climatique, notamment pour contrer les premières politiques climatiques naissantes, au niveau européen comme au niveau international. « *Aujourd'hui encore, la multinationale nage à contre-courant des recommandations des instances internationales : elle poursuit ses investissements colossaux dans les énergies fossiles, alors que l'Agence Internationale de l'Energie et le GIEC recommandent d'y mettre fin immédiatement.*

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Avec ses 23 bombes climatiques\*, TotalEnergies est le deuxième groupe mondial relié aux méga gisements fossiles qui viennent peser lourdement sur le budget carbone encore disponible pour rester sous le seuil de 1,5 degrés exigé par les Accords de Paris », pointent les trois ONG qui ont annoncé qu'elles feraient intervention volontaire dans cette action judiciaire.

*“Les activités de TotalEnergies contribuent au dérèglement climatique qui cause des dommages irréversibles sur les agriculteur-rices, et plus largement, sur les droits humains (droit à la vie, droit à l'alimentation, droit à la santé, droit à vivre dans un environnement sain, etc). L'entreprise doit rendre des comptes et sortir des énergies fossiles».*

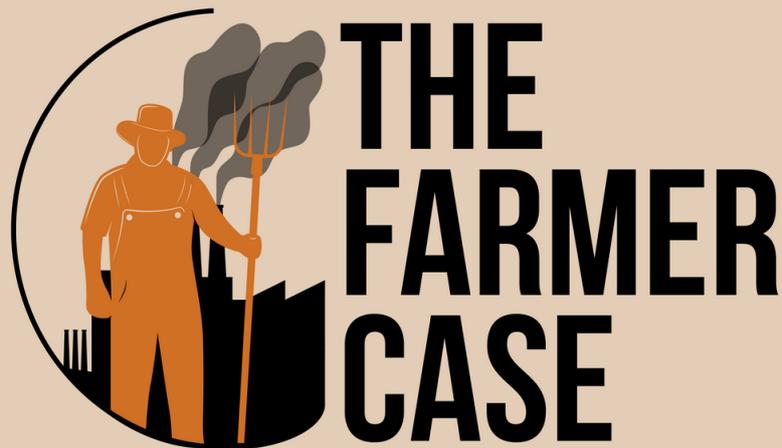
## **Mettre à fin à l'impunité de l'industrie des énergies fossiles**

Avec cette affaire "The Farmer case", une action en responsabilité civile portée par le cabinet d'avocat-es Progress Lawyers Network, Hugues Falys, FIAN, Greenpeace et la Ligue des droits humains – soutenus par la Coalition Climat en Belgique et la Fédération Internationale pour les droits humains – espèrent mettre l'une des plus grandes multinationales actives dans les énergies fossiles face à ses responsabilités et la contraindre à adopter un plan de transition crédible. Hugues Falys et les ONG demandent à la justice que ce plan comprenne l'arrêt des investissements dans les projets d'énergies fossiles, une baisse de 60 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et une baisse de sa production de gaz et de pétrole de 75 % d'ici 2040.

## **La justice, un des leviers de la lutte climatique**

Cette action est inédite : c'est la première fois qu'un citoyen poursuit une multinationale devant la justice belge pour un contentieux climatique. La récente décision de la cour d'appel de Bruxelles dans l'Affaire Climat ou encore la victoire de l'organisation MilieuDefensie contre Shell aux Pays-Bas nous ont montré que la justice pouvait jouer un rôle fort dans la lutte contre le dérèglement climatique et le respect des droits humains par les grandes entreprises multinationales.

\*Les bombes climatiques sont des gigantesques projets d'extraction de combustibles fossiles déjà en cours ou sur le point d'être lancés. Leur impact climatique serait énorme: si les 400 projets recencés par le site carbonbombs dans le monde étaient exploités jusqu'à leur terme, leurs émissions potentielles combinées représenteraient deux fois le budget carbone mondial à ne pas dépasser pour espérer maintenir le réchauffement climatique à 1,5 °C.



**The Farmer case, c'est une affaire portée en justice par Hugues Falys, un paysan du Hainaut, qui poursuit TotalEnergies pour sa responsabilité dans le dérèglement climatique. C'est une première en Belgique ! Jamais encore, une multinationale ne s'est retrouvée devant les tribunaux belges pour cette raison.**

Agriculteur-paysan depuis une trentaine d'années, Hugues subit de plein fouet les effets du dérèglement climatique. Sa ferme, située à Lessines dans la province de Hainaut, a enduré plusieurs événements climatiques extrêmes, dont des épisodes de vague de chaleur et de sécheresse. Résultat : des pertes importantes, un surcroît de travail, un stress permanent et une immense inquiétude pour les années à venir.

Hugues a donc décidé de poursuivre en justice une multinationale qui contribue au dérèglement climatique: TotalEnergies. TotalEnergies est l'une des entreprises qui émet le plus de gaz à effet de serre au monde. Par son action, Hugues demande à la justice que TotalEnergies répare les dommages dont il a été victime et participe financièrement à la transition. Il demande également à la justice de contraindre la multinationale à sortir des énergies fossiles afin d'éviter des dégâts futurs.

Trois associations, la Ligue des droits humains, FIAN, et Greenpeace se joignent à cette action en justice. Hugues est aussi soutenu par une large coalition de la société civile belge.



## HUGUES FALYS, PIONNIER DE LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

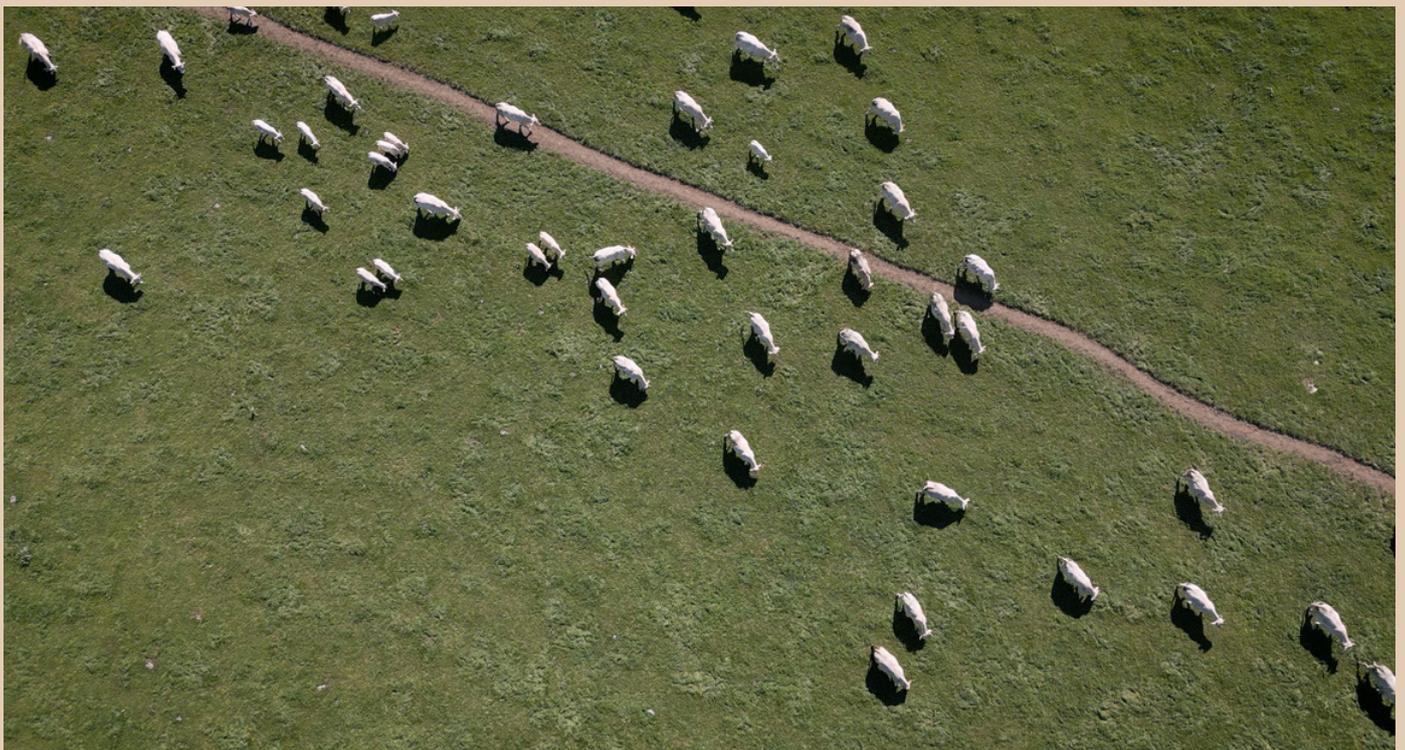
Ingénieur agronome, Hugues est un paysan, pionnier de la transition agroécologique. Sa ferme est située à Bois-de-Lessines dans la province de Hainaut. Il y cultive depuis 1993 des céréales, des protéagineux, des légumes, des fraises et des prairies riches en légumineuses sur lesquelles il élève une centaine de vaches de race charolaise pour la production de viande bio. Hugues travaille avec un système d'élevage à l'herbe extensif en autonomie fourragère, ce qui signifie qu'il nourrit exclusivement ses vaches avec l'herbe de ses prairies et des légumineuses (luzerne, trèfle, etc.) qu'il produit sur sa ferme. Il n'importe pas d'aliments venus de l'étranger, comme du soja d'Amérique latine, par exemple.

Bien qu'il pratique une agriculture résiliente, Hugues subit sur sa ferme depuis plusieurs années les conséquences concrètes du dérèglement climatique. Ce constat s'étend malheureusement à la majorité des agriculteur·rices en Belgique. Les événements climatiques extrêmes s'amplifient et sont de plus en plus fréquents : vagues de chaleur, sécheresses, précipitations extrêmes, etc. Conséquences ? Des cultures et prairies endommagées voire improductives, des pertes financières importantes, des animaux souffrant de stress thermique ainsi qu'un surcroît de travail et un stress important lié à l'imprévisibilité croissante du climat et donc de l'organisation du travail.

Les vagues de chaleur et les sécheresses, par exemple, impactent la pousse des plantes. En conséquence, d'une part, le rendement des cultures de vente d'Hugues diminue. D'autre part, les prairies sont roussies et ne produisent donc plus assez pour nourrir les bêtes. Il faut s'approvisionner ailleurs et cela coûte de l'argent. L'impact du dérèglement climatique sur les prairies impose aussi à Hugues d'adapter à la baisse la taille de son troupeau. Entre 2000 et 2017, Hugues possédait un cheptel d'une moyenne de 160 bovins.

Ces dernières années, il a été contraint de diminuer la taille de son cheptel et est passé à un cheptel d'une centaine de bêtes en 2022.

Hugues est également actif au sein du mouvement paysan en tant qu'administrateur et porte-parole de la FUGEA, un syndicat agricole wallon faisant partie du mouvement paysan international La Via Campesina, qui défend une agriculture paysanne et la transition agroécologique.



## TROIS ASSOCIATIONS EN SOUTIEN



**GREENPEACE**



Trois ONG actives dans la défense des droits humains et la justice climatique s'allient pour intervenir dans cette action en justice aux côtés d'Hugues Falys. Nous voulons élargir la portée de cette action et défendre l'intérêt de tous et toutes : le dérèglement climatique a des conséquences de plus en plus lourdes sur les citoyen·nes et leurs droits humains en général, comme le droit à la vie, le droit à l'alimentation ou encore le droit de vivre dans un environnement sain.

- FIAN défend le droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire.
- Greenpeace agit collectivement pour une planète plus verte, pour la justice climatique et pour la paix, grâce au soutien de millions de citoyen·nes dans le monde.
- La Ligue des droits humains défend et promeut les droits fondamentaux en Belgique. Elle produit des analyses, propose des formations, intervient dans les médias et utilise les recours juridictionnels pour attaquer une loi ou un projet de loi contraires aux droits humains.

Cette action en justice est également soutenue par la Coalition Climat et la FIDH.

La Coalition Climat regroupe près d'une centaine d'ONG, syndicats et mouvements citoyens des quatre coins de la Belgique. C'est elle qui organise, entre autres, chaque année la marche climat.

La FIDH, Fédération internationale pour les droits Humains regroupe 188 organisations de défense des droits humains partout dans le monde. La FIDH coordonne le projet See You In Court, qui a pour objet d'amener les multinationales à rendre compte de leurs impacts sur l'environnement et les droits humains par le biais d'actions contentieuses.



## POURQUOI ASSIGNER TOTAL ENERGIES ?

Le groupe français fait partie de la vingtaine d'entreprises actives dans les énergies fossiles, responsables de plus d'un tiers des émissions et ses activités entraînent des atteintes graves sur les droits humains. Il est aussi le premier raffineur et distributeur en Belgique. Voilà pourquoi nous avons décidé de poursuivre cette multinationale en justice.

Ces émissions de gaz à effet de serre (GES) accentuent le réchauffement de notre planète et provoquent ces événements climatiques extrêmes qui ont frappé la ferme d'Hugues et bien d'autres agriculteur·rices ici en Belgique. Ailleurs aussi, ces événements climatiques sont dévastateurs : les pays du Sud sont les plus exposés au dérèglement climatique.

### **Depuis 1971, TotalEnergies connaissait l'impact de ses activités sur le climat**

Pourtant, selon cette étude menée par des historien·nes dans les archives de TotalEnergies, l'entreprise a délibérément entretenu le doute quant à la base scientifique du dérèglement climatique. Cette fabrique stratégique du doute, comme la qualifient les chercheur·euses, visait à contrer les premières politiques climatiques naissantes, au niveau européen comme au niveau international.

"Cette campagne visant à s'opposer à la réduction des combustibles fossiles en favorisant stratégiquement l'incertitude scientifique prend tout son sens lorsqu'on la replace dans le contexte de l'énorme bataille menée par Total et Elf contre la taxation de l'énergie ou du carbone au début des années 1990". [[Global Environmental Change](#), 2021]

À partir des années 2000, TotalEnergies reconnaît officiellement l'existence du dérèglement climatique, et dit s'investir dans la transition. "TotalEnergies se présente comme une entreprise socialement responsable, tout en poursuivant ses investissements dans les énergies fossiles", conclut le rapport.

## **TotalEnergies, à contre-courant des recommandations des instances internationales**

De nombreuses instances internationales, dont le [GIEC](#) et [l'Agence internationale de l'énergie](#), préconisent d'arrêter immédiatement les investissements dans de nouveaux projets d'énergies fossiles (gaz, pétrole, charbon) pour respecter l'importante limite des 1,5 °C. Or, les projets de TotalEnergies vont à contre-courant de ces recommandations.

Selon plusieurs rapports ([Oil Change International](#), [Carbon Tracker](#), [Reclaim Finance](#)), TotalEnergies n'a pas prévu de mettre fin à ses explorations de combustibles fossiles, ni de cesser ses nouveaux projets d'extraction ou encore de réduire sa production de gaz et de pétrole d'ici 2030. Au contraire.

## **TotalEnergies à l'origine de 23 bombes climatiques**

Une bombe climatique, c'est un gigantesque projet d'extraction de combustibles fossiles déjà en cours ou sur le point d'être lancé, dont l'impact climatique serait énorme. Selon [le Monde](#), avec ses 23 bombes climatiques, TotalEnergies est le deuxième groupe mondial relié aux mégasgisements fossiles, derrière la société minière China Energy et devant Saudi Aramco.

Parmi les bombes de la multinationale française : le projet EACOP, du nom de cet oléoduc de 1443 km qui traversera l'Ouganda jusqu'à la Tanzanie.

Si tous les projets - il y en a plus de 400 au total - de toutes ces entreprises sont exploités jusqu'à leur terme, leurs émissions potentielles combinées représenteraient deux fois le budget carbone mondial à ne pas dépasser pour espérer maintenir le réchauffement climatique à 1,5 °C.

## **Atteintes graves sur les droits humains**

En plus des impacts désastreux des activités de TotalEnergies sur les populations locales (pollution de l'eau, pollution de l'air, expropriations et accaparement des terres, etc.), les effets du dérèglement climatique auxquels TotalEnergies contribue fortement, ont une série de conséquences - directes et/ou indirectes - sur l'exercice effectif des droits humains : notamment le droit à la vie, le droit à l'eau, à l'assainissement, à l'alimentation, à la santé, au logement, à l'autodétermination, à la culture et au développement.

Au Yémen par exemple, TotalEnergies a exploité pendant 20 ans un bassin pétrolier dans la région désertique de l'Hadramaout. Les riverain·es l'accusent d'avoir contaminé les nappes phréatiques par des produits toxiques et évoquent aussi "des marées noires en plein désert" à la suite d'incidents sur des oléoducs. Une procédure judiciaire a été introduite en 2023 par une cinquantaine de yéménites.

## **Près de 20 milliards d'euros de bénéfice en 2023**

Pendant que ses activités détruisent notre environnement et impactent nos droits humains, TotalEnergies enregistre des bénéfices colossaux. En février 2024, le groupe annonce avoir réalisé un bénéfice net de 19,89 milliards d'euros en 2023, une somme record, en hausse de 4 % par rapport à 2022. C'est peu dire que TotalEnergies dispose d'une puissance financière qui pourrait être mobilisée pour mettre en place une vraie transition énergétique. Selon Greenpeace France, en 2023, les énergies fossiles représentent toujours plus de 70 % des investissements du groupe et plus de 98 % de sa production d'énergie globale.

## QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'ACTION ?

### CETTE ACTION EN JUSTICE POURSUIT TROIS OBJECTIFS :

1. Obtenir la reconnaissance du dommage du paysan
2. Contraindre TotalEnergies à sortir des énergies fossiles
3. Mettre fin à l'impunité de l'industrie des énergies fossiles

### 1. OBTENIR LA RECONNAISSANCE DU DOMMAGE DU PAYSAN

Le premier objectif de cette action est la reconnaissance du dommage qu'a subi le paysan en raison du dérèglement climatique, la réparation étant un des moyens de cette reconnaissance. Les épisodes climatiques extrêmes, notamment les vagues de chaleur, les sécheresses et les précipitations extrêmes ont eu un impact très lourd sur les rendements de la ferme d'Hugues. Les récoltes ont plusieurs fois été impactées par ces événements, ce qui l'a contraint à acheter de la nourriture à l'extérieur pour ses vaches et, également, à réduire son troupeau pour l'adapter à une production fourragère en diminution.

Hugues n'est évidemment pas le seul agriculteur à souffrir du dérèglement climatique. Selon une enquête parue en juillet 2023, 8 agriculteur·rices sur 10 en Wallonie rencontrent des difficultés en raison du dérèglement climatique : l'impact sur les cultures et l'élevage est inquiétant et fragilise notre souveraineté alimentaire, ainsi que les projets de relocalisation alimentaire, qui visent à produire ici ce que nous achetons à l'autre bout du monde. Cette action en justice vise donc aussi à soutenir le monde paysan, qui subit de plein fouet ce dérèglement.

Si Hugues obtient réparation pour le dommage subi, il reversera l'intégralité de la somme à Farm for Good, une association de fermes qui vise à promouvoir l'agroécologie. Il ne souhaite pas engranger de bénéfices personnels, avec cette action en justice. Ce qui compte pour Hugues, son moteur, c'est de continuer à encourager la transition agroécologique et de faire reconnaître que le dérèglement climatique a un impact lourd sur l'agriculture et les agriculteur·rices.

## 2. CONTRAINDRE TOTAL ENERGIES À SORTIR DES ÉNERGIES FOSSILES

Les entreprises du charbon, du pétrole et du gaz sont de loin les principales responsables du dérèglement climatique, puisque les combustions fossiles sont responsables de plus de 75 % des émissions de gaz à effet de serre.

Nous faisons appel à la justice pour contraindre TotalEnergies à sortir des énergies fossiles en adoptant un plan de transition crédible qui concrétise et met en oeuvre les 3 points suivants :

- L'arrêt immédiat des investissements dans de nouveaux projets d'énergies fossiles (gaz, pétrole, charbon)
- La baisse des émissions liées à la production et à la livraison d'énergies fossiles de plus de 60 % pour 2030 vis-à-vis des niveaux de 2023.
- Une diminution de la production de pétrole et de gaz d'ici 2030, 2040 et 2050 par rapport à 2020, dans des proportions reprises dans le tableau.

	2030	2040	2050
Production de pétrole	-47%	-75%	-90%
Production de gaz	-47%	-75%	-85%
Production combinée de gaz et de pétrole	-47%	-75%	-88%

Ces objectifs de réduction de la production de pétrole et de gaz sont basés sur le *Production Gap Report* (2023), un rapport réalisé notamment par l'ONU.

Ces chiffres se basent sur le scénario IMP-LD (*Illustrative Mitigation Pathway - Low Demand*), le scénario qui a été retenu comme le plus crédible par Hugues et les associations. Il permet de maintenir le réchauffement climatique à 1,5 °C, en évitant de recourir aux futures technologies de captation et de séquestration carbone. En effet, ces technologies sont, pour la plupart, encore en phase de développement. Elles n'ont pas encore prouvé leur viabilité et leur efficacité. Par ailleurs, leur déploiement à grande échelle comporte de nombreux risques pour les droits humains et les écosystèmes.

### 3. METTRE FIN À L'IMPUNITÉ DE L'INDUSTRIE DES ÉNERGIES FOSSILES

En matière de droits humains et d'environnement, c'est trop souvent l'impunité qui règne, particulièrement quand il s'agit de multinationales. C'est en effet le propre de ces géants de délocaliser leurs activités facilement et d'ainsi profiter des faiblesses des différents droits nationaux. Les principes existent pourtant, notamment dans le droit international, mais il n'y a, aujourd'hui, pas encore de structure spécifique qui veille aux contrôles de ces règles.

Résultat : les grandes entreprises pétrolières et gazières échappent à leur responsabilité. Elles échappent également de manière générale à toutes contraintes en matière climatique. Cela leur permet de rester maître de leur "transition", de la nature et du rythme de celle-ci mais surtout de continuer à engranger des bénéfices faramineux.

Quant aux États, ils peinent encore à adopter des législations suffisamment fortes qui puissent protéger efficacement l'environnement, le climat, et les droits humains. Par ailleurs, certains vont à contre-sens, en continuant à subventionner l'industrie des énergies fossiles. C'est le cas de la Belgique.

Or, l'urgence d'une transition juste s'impose.

Pour faire bouger les lignes, nous demandons justice et réparation devant les tribunaux et exigeons que les entreprises soient tenues responsables pour les dommages qu'elles causent. C'est en ce sens que l'action s'inscrit dans le projet See You in Court, coordonné par la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH). Un projet qui vise à rendre les entreprises redevables lorsque leurs activités violent les droits humains et nuisent à l'environnement.

## QUELLE EST LA BASE LÉGALE DE CETTE ACTION ?

L'action introduite par Hugues contre TotalEnergies est une action en responsabilité civile. Elle se base sur les articles 1382 et 1383 de l'ancien Code civil belge qui obligent les personnes physiques ou morales, en ce compris les entreprises, qui ont commis une faute à réparer les dommages auxquels elles ont contribué.

L'action en justice devra donc établir trois éléments :

1. La faute de TotalEnergies
2. Le dommage du paysan
3. Le lien causal entre la faute et le dommage

### **1. La faute de TotalEnergies**

La faute commise par TotalEnergies consiste en la violation de la norme générale de prudence. On s'explique : TotalEnergies fait partie des 20 plus grandes entreprises actives dans les énergies fossiles (Carbon Majors) qui sont responsables de plus du tiers des émissions de gaz à effet de serre mondiales. TotalEnergies sait pourtant, depuis les années 70, que ses activités contribuent à un dérèglement climatique dangereux et dommageable pour la vie, la santé et la propriété d'autrui. Au lieu de prendre des mesures, selon un article scientifique publié en novembre 2021, la multinationale a préféré alimenter le doute pour ralentir la transition vers d'autres énergies moins émettrices de gaz à effet de serre. Aujourd'hui encore, ses plans de vigilance sont incompatibles, notamment avec l'Accord de Paris et la science climatique produite par le GIEC.

- **2. Le dommage du paysan**

Ces dernières années, Hugues Falys est de plus en plus affecté par des événements climatiques extrêmes, tels que des précipitations extrêmes, des épisodes de sécheresse et de vagues de chaleur. Les étés 2018, 2020 et 2022 qui ont battu des records de chaleur ont impacté le rendement de ses prairies et cultures. Cela a provoqué des préjudices importants à son modèle d'élevage en agriculture biologique et basé sur l'autonomie fourragère, étant donné que Hugues était dans l'impossibilité de compter sur une productivité suffisante de ses prairies pour nourrir ses vaches. Il a été obligé de se fournir ailleurs. Cela a engendré des coûts supplémentaires et représente un risque de viabilité économique pour sa ferme basée sur un système d'élevage à l'herbe en autonomie. Par ailleurs, il ne fait aucun doute que Hugues et le monde agricole en général subiront d'autres pertes liées au dérèglement climatique dans les années à venir.

- **3. Le lien de causalité**

Il faut démontrer ici que la faute de TotalEnergies est bien à l'origine du dommage subi par le paysan. En droit, on dit qu'il faut prouver que le dommage ne se serait pas produit tel qu'il s'est réalisé, sans la faute en question. Le raisonnement est celui-ci : on sait que l'industrie des énergies fossiles est la source la plus importante de gaz à effet de serre et contribue largement au dérèglement climatique. Le Rapport Heede détermine d'ailleurs de manière précise la contribution en GES de 90 entreprises actives dans ce secteur, parmi lesquelles TotalEnergies. Par ailleurs, les rapports du GIEC démontrent quant à eux que le dérèglement climatique a un impact sur la récurrence et l'intensité des événements climatiques extrêmes, tels que les inondations, les orages, sécheresses et vagues de chaleur. Des événements qui ont frappé la ferme du demandeur, Hugues.

## QUELLES SONT LES CHANCES D'OBTENIR JUSTICE ?

Cette action est inédite : c'est la première fois qu'un citoyen poursuit une multinationale devant la justice belge pour un contentieux climatique. À l'échelle mondiale, de plus en plus de citoyen·nes se tournent vers les tribunaux pour lutter contre le dérèglement climatique. En 2022, on comptait plus de 2000 affaires judiciaires selon l'ONU. Certaines ont abouti prouvant qu'il est possible d'obtenir justice !

### Quelques exemples récents :

- Klimaatzaak : Le 30 novembre 2023, La cour d'appel condamne l'État fédéral belge et les régions bruxelloise et flamande à une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % à l'horizon 2030.
- Affaire Shell : En 2021, la justice néerlandaise a condamné la multinationale Shell à réduire ses émissions de CO2 de 45 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 2019.
- Affaire Urgenda : Dans cette affaire clôturée définitivement en 2019, les Pays-bas sont contraints par le juge à réduire les GES de 25 % à l'horizon 2020.
- Dans ces trois affaires, un même argument et principe de droit a été invoqué devant les tribunaux : quiconque cause un dommage de sa propre faute doit le réparer. C'est sur ce même principe que nous basons cette nouvelle affaire.
- Ces précédents judiciaires soulignent que le fait de ne pas prendre en considération l'urgence climatique est une négligence grave et que les États et les entreprises en sont coupables. Cette négligence doit pouvoir trouver réparation devant un·e juge.